

Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains, des surfaces des rues et du Ticle situés aux alentours du projet « Le Ticle - CREA »

1. CONTEXTE LIE AU PROJET « LE TICLE – CREA »

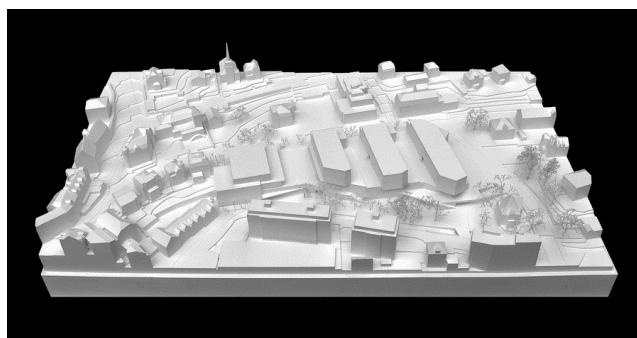
Le 9 décembre 2015, le Parlement jurassien a adopté très largement l'arrêté concernant le financement de la part cantonale destinée à la réalisation du CREA. Le Conseil communal se réjouit évidemment de cette décision importante qui s'inscrit à la suite de la décision prise précédemment par le Conseil de Ville lors de sa séance du 26 janvier 2015, de mettre gratuitement le terrain communal à disposition du Canton du Jura afin de permettre la réalisation de l'ensemble du projet « Le Ticle - CREA ».



Images du projet - vues des côtés Nord (route de Bâle) et Sud (rue de la Brasserie - Ticle)



Entrée du Théâtre avec son esplanade

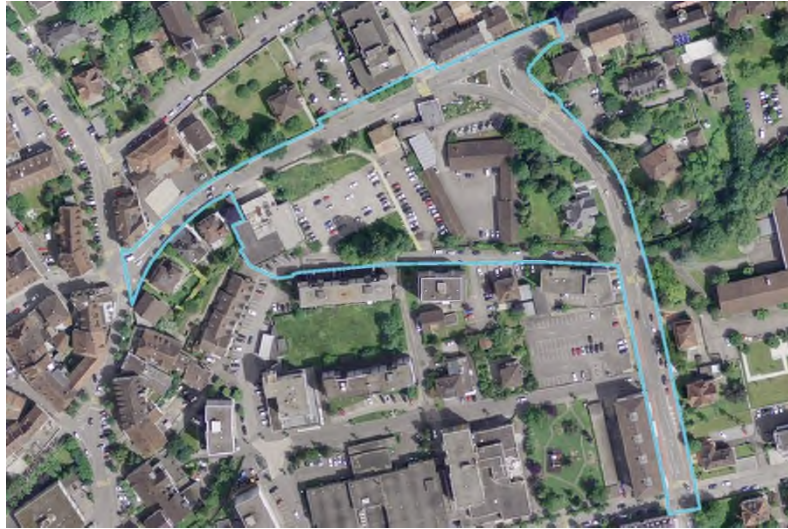


Maquette du projet global

De par sa localisation à l'interface de la Vieille Ville et de l'avenue de la Gare, la mixité des programmations qu'il offre et le montant des investissements qu'il implique, le projet « Le Ticle - CREA » revêt une importance stratégique pour le développement de Delémont et du Canton du Jura. Attendu depuis plusieurs décennies, le Centre d'expression des arts de la scène (CREA) va contribuer au rayonnement culturel de la capitale et de l'ensemble du Canton. L'envergure du projet, les attentes qu'il cristallise et les enjeux qui en découlent lui confèrent un caractère exceptionnel. Dans un tel contexte, il importe que la Municipalité de Delémont aménage les conditions-cadres nécessaires à la parfaite réalisation du projet.

2. PERIMETRE ET CONTENU DE L'ETUDE

Le projet « Le Ticle - CREA » imposera des adaptations importantes des espaces situés aux alentours du projet, en particulier : la route de Bâle qui pourrait être redimensionnée, le carrefour route de Bâle - avenue de la Gare qui sera réaménagé en giratoire, la partie Nord de l'avenue de la Gare et la rue de la Brasserie. Pour toutes ces rues et afin de permettre le raccordement du complexe immobilier, il faudra profiter d'adapter et d'assainir les réseaux souterrains. Enfin, le réaménagement du Ticle sera nécessaire, en lien avec le projet de parc au Sud du complexe et l'opportunité de revitaliser le fond du canal.



Périmètre d'étude - à adapter ponctuellement en fonction des besoins, par exemple pour le raccordement ou le bouclage de conduites

Les aménagements liés au projet « Le Ticle - CREA » devront permettre un écoulement fluide du trafic automobile, des accès au futur parking et pour les livraisons, ainsi que garantir des traversées sécurisées pour les piétons et les cycles. Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sera nécessaire, soit pour les rénover et les améliorer, indépendamment du projet immobilier, soit pour garantir l'alimentation du futur complexe. Pour des raisons évidentes de coordination entre les différents chantiers communaux, il est nécessaire de réaliser rapidement l'étude des travaux qui devront être entrepris par la Commune au niveau des rues en particulier.

Les objectifs du mandat sont donc multiples. Ils impliquent des compétences dans différents domaines spécifiques nécessitant la constitution d'un groupement d'étude regroupant des spécialistes avérés. Ces objectifs peuvent être résumés ainsi :

Réseaux techniques :

Analyse des adaptations requises aux différents réseaux techniques en fonction des besoins du complexe « Le Ticle - CREA » ; évaluation des opportunités à saisir pour renouveler et améliorer ces infrastructures souterraines dans le secteur, voire au-delà ; coordinations étroites avec les SID, Regiogaz et le Service UETP.

Mobilité et transports :

Analyse des adaptations requises au réseau de mobilité douce et au réseau routier ainsi qu'à la mobilité électrique promue par les SID ; coordination à assurer avec les arrêts de transports publics ; évaluation des interfaces avec le complexe « Le Ticle - CREA » : débouché sur le réseau routier, transition avec les espaces publics, identification des contraintes liées aux différents modes (voitures, cycles, piétons, camions de livraison, etc.).

Espaces publics :

Analyse des aménagements complémentaires sur le domaine public renforçant l'intégration du complexe « Le Ticle - CREA » dans le site ; évaluation des interfaces entre le complexe et les espaces publics qui le jouxtent, en particulier avec le Forum Saint-Georges (projet sous forme de plate-forme à priorité piétonne facilitant les échanges entre les deux lieux culturels) ; définition de principes pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce attractives, efficaces et sécurisées, entre la rue de la Brasserie et la future esplanade en particulier (liaison centre-ville - Vieille Ville) ; prise en compte des objectifs et mesures définis par les différentes planifications sectorielles communales, y compris l'éclairage public qui est traité dans les réseaux des SID.

En général :

Estimation des coûts des différentes opérations, définition des principes de répartition des frais entre les différents intervenants, accompagnement de la réflexion sur le choix du mode de financement de la part communale (fonds d'entretien, crédit-cadre, crédits spécifiques à voter) ; établissement d'un calendrier à la fois ambitieux et réaliste, coordonné avec la construction du complexe « Le Ticle - CREA » ; identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation des travaux, coordination de la gestion des flux avec d'autres éventuels chantiers communaux. Vu le contexte particulier et l'ampleur du projet, les systèmes de soutènement, le long de la route de Bâle notamment, seront vraisemblablement importants et auront des conséquences sur les réseaux situés sous la route de Bâle ainsi que sur la gestion des flux de circulation en phase de travaux.

Sous l'angle financier, les déplacements de conduites imposés par le complexe devraient être supportés par le projet et non par la Commune. La Commune devrait quant à elle financer les plus-values liées aux opportunités à saisir pour des bouclages ou la remise à neuf de certaines conduites. Pour la rue de la Brasserie, l'objectif initial est d'effectuer un minimum d'aménagement. L'étude devra toutefois également chiffrer les coûts d'une réfection intégrale des infrastructures souterraines et de la chaussée.

3. COHERENCE A GARANTIR AVEC LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

Toutes les études et planifications communales devront naturellement être prises en compte, en particulier : Aménagement local - Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 » (version adoptée par le Conseil de Ville le 1^{er} juin 2015), Plan directeur communal (version provisoire soumise au Canton pour examen préalable), Cadastre du bruit routier, Conception directrice et le Plan directeur de l'énergie, Plan directeur des déplacements, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur localisé des rues du Centre-gare de Delémont, Etude générale de stationnement, Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, Plan directeur Nature en ville, Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan général d'alimentation en eau potable (PGAE).

4. ORGANISATION AVEC LES MANDATAIRES - GROUPE D'ETUDE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin d'assurer un parfait déroulement des études qui impliquent de nombreux partenaires, un organigramme a été mis en place. Un comité de pilotage communal composé des services techniques communaux assurera le suivi des études, avec l'appui d'un BAMO (Bureau d'assistance au maître d'ouvrage), compte tenu de la très forte charge de travail de ces derniers. Des demandes d'offres ont été faites auprès de bureaux spécialisés dans les questions à analyser qui ont permis de constituer un groupe d'étude pluridisciplinaire comprenant les bureaux actifs dans les domaines suivants : génie civil (avec mission de bureau-pilote), aménagement d'espaces publics et d'espaces verts, biologie appliquée et naturellement le bureau d'architecture qui réalisera le projet.

Le mandat repose sur le Règlement SIA 103 (2014) concernant les prestations et honoraires des ingénieur-e-s civil-e-s. Seules les phases liées aux études préliminaires et à l'avant-projet sont concernées.

5. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

Le montant des réaménagements nécessaires n'est pas connu à ce jour : c'est l'objectif même de l'étude de faire l'analyse des besoins et un devis, dans le cadre d'un avant-projet. Le montant des honoraires et des frais d'étude a été défini sur la base des normes SIA applicables, soit environ Fr. 190'000.- TTC au total qui seront adjugés en deux phases (études préliminaires puis avant-projet). Ce crédit de Fr. 190'000.-, inscrit au plan financier des investissements en 2016, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 9'500.- (intérêts 3 % et amortissement 2 %).

6. SUITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Le rôle de la Commune est déterminant en ce qui concerne la suite du processus de planification et la réalisation du projet. Les crédits concernant les différents lots des équipements à réaliser, en fonction des impératifs du projet et des exigences de coordination avec le futur chantier, devront donc être intégrés au prochain plan financier des investissements.

7. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'étude de Fr. 190'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 8 février 2016 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains, des surfaces des rues et du Ticle situés aux alentours du projet « Le Ticle - CREA » est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Renaud Ludwig

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 29 février 2016